

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 18
Absent excusé ayant donné procuration	: 01
Absent	: 00

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, **le mercredi 8 avril à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

18 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALESSES ; Laurence SAMSON ; Arnaud SAUGERAS ; Jean-François SOLA ; Christiane ZIEGLER.

01 membre absent ayant donné procuration :

Julie PONTONNIER a donné procuration à Arnaud SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Fabrice MIOT

**DELIBERATION N° 21/2026 RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE
TOULOUSAINE (AUAT)**

Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'AUAT adoptés par l'assemblée générale constitutive du 3 février 1972 et modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2025,

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que l'AUAT est une association qui a pour vocation de favoriser le développement urbain durable de l'aire toulousaine dans son espace régional. Le périmètre d'intervention de l'Association comprend les départements de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Lot-et-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Lors de séance du 4 novembre 2025, l'Assemblée générale de l'AUAT a approuvé une révision des statuts. Dans ces nouveaux statuts, la commune de Mons est membre adhérente de l'AUAT au sein du collège des communes membres et sera représentée à l'Assemblée générale de l'AUAT. A ce titre, la commune doit désigner un représentant.

Est déclarée candidate : Véronique DOITTAU

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et considérant les candidatures ci-dessus, le Conseil Municipal **décide** :

Article 1 : Le représentant élu par le conseil municipal pour siéger à l'Assemblée générale de l'AUAT est :


- Véronique DOITTAU

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 08/04/2026

Fabrice MIOT



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>